

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29/03/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 32 Nombre de suffrages exprimés : 41 Votes Pour : 39 Vote(s) Contre : 2 Abstention(s) : 0	Objet : GVA – subvention 2023 N° 2023-41
--	---

Présents (32) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, LLOP Frédéric, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, PETIT Caroline, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, FORTUNE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Absents (21) : GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, RICARD Louis, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, DUPREZ Jean-Pierre, SOULE-ARTOZOUL Rosa, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :

- DESMARAIS Nadine à CARRERE Philippe
- DUNAN Anne à BUERBA Jean-Pierre
- MALERE Hélène à FINES Frédéric
- ARMANET Henri à GALAUP Dominique
- DUBERNARD Alain à PETIT Caroline
- BRUNET André à RODRIGUEZ Marie-José
- DARAN René à SALAT Jacques
- NARS Aline à MIR André
- DELOM Christian à BEYRIE Maryse

M. Alain RIVIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle la décision communautaire d'attribuer en 2021 une subvention au GVA pour la lutte contre le campagnol, les justificatifs nécessaires au versement ont été envoyés en 2022 mais le montant n'avait pas été reporté.
C'est pourquoi il convient d'inscrire au BP 2023 le montant de 3 500€ correspondant à l'engagement de 2021.

La commission agriculture pastoralisme propose d'attribuer une nouvelle subvention pour l'année 2023, du même montant de 3 500€.

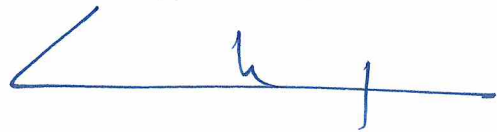
Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer une nouvelle subvention de 3500€ au GVA pour l'année 2023 ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU